

Démocratie, hégémonie et projet national

Helio Jaguaribe

VULNÉRABILITÉ

Le processus actuel de mondialisation dans le cadre duquel s'exerce l'hégémonie américaine soumet les autres pays à des contraintes d'autant plus puissantes que leur vulnérabilité respective est robuste. La vulnérabilité internationale d'un pays dépend, premièrement, de son niveau de permissivité internationale. Deuxièmement, de son niveau d'ouverture internationale.

Les pays européens, malgré le haut niveau de leur développement respectif, se sont trouvés astreints à se regrouper dans ce qu'est aujourd'hui l'Union Européenne

en tant que condition pour élever, de manière correspondante, leurs niveaux respectifs de permissivité internationale. Un pays semi-continental comme la Chine, régi par un système domestique autoritaire et internationalement doté d'importantes conditions de sélectivité dans ses rapports avec le reste du monde, est en train de réussir, malgré son sous-développement rémanent, à préserver l'autonomie de son projet national qui se doit, au long des trente dernières années, à un taux annuel de croissance du PIB tournant autour des 10%. L'Inde, pays également semi-continental, quoiqu'en conditions différentes, maintient également un haut niveau de sélectivité dans ses rapports avec les autres pays et dispose, en conséquence, d'une autonomie élevée pour réaliser son projet national.

Pour ce qui est des pays du Tiers-Monde disposant d'une permissivité internationale faible ou presque nulle, leur vulnérabilité internationale se trouve aggravée par leur niveau d'ouverture internationale. Jusqu'où le système financier d'un pays est ouvert sans restrictions au système financier international est un facteur, à cet effet, décisif. Forcé, en raison de son insertion totale dans le marché financier international, de conformer sa propre économie aux règles et exigences de ce marché, le pays se trouvant en pareille situation ne dispose pas d'autonomie pour mener à bien son projet national ce qui, dans la pratique, l'empêche d'avoir un projet national propre. Dans ces circonstances, les ministres des Finances et

présidents des Banques Centrales de ces pays se voient forcés à agir en tant que gestionnaires de la compatibilité de l'économie domestique avec les exigences du marché financier international.

Cette vulnérabilité affecte en quelque sorte tous les pays du Tiers Monde, surtout ceux dont le marché financier domestique est entièrement inséré dans le marché international. C'est le cas, en Amérique latine, de l'Argentine, du Brésil et du Mexique, parmi d'autres. Et c'est la raison pour laquelle ces pays n'ont pas réussi, ces dernières années, à élaborer et à développer un projet national.

Sur ce point, une brève réflexion serait de mise sur la manière par laquelle, de nos jours, le pays hégémonique dans le monde, les États-Unis, exerce son hégémonie. Tout d'abord, il faut observer que celle-ci, quoique très vaste et de tendance à la croissance, n'est pas complète — comme, de son temps, l'a été l'hégémonie romaine —, et non plus universelle. Les pays européens intégrés dans l'Union européenne disposent, grâce à cette dernière, d'un niveau élevé d'autonomie domestique et d'une autonomie internationale significative. Malgré ces facteurs restrictifs, la marge d'hégémonie internationale des États-Unis est considérable.

L'hégémonie américaine, diversement de la manière par laquelle s'est exercée l'hégémonie des empires historiques, du romain au britannique, ne se réalise pas formellement par le truchement de proconsuls ou vice-rois soutenus par des contingents militaires et bureaucra-

ques de la métropole, commandant directement leurs provinces ou leurs colonies. L'“empire américain” est un “champ”, dans le sens analogue employé en parlant de “champ magnétique” ou “champ gravitationnel”. L'hégémonie américaine s'exerce par le moyen d'un ensemble de contraintes, financières, économiques, culturelles, politiques et, lorsqu'il s'avère nécessaire, militaires, qui forcent les dirigeants locaux, dans leurs domaines d'influence, à agir qu'ils le veulent ou non, de conformité avec les exigences de l'empire. L'élément premier constituant de l'“empire américain” est le marché financier international, opéré par des multinationales américaines ou d'orientation américaine, soumises aux directives de Washington. L'hégémonie américaine, exception faite de quelques cas spéciaux où elle opère plus directement, s'exerce, d'une manière générale, à travers l'ouverture complète des marchés financiers domestiques au marché international. De là l'imposition par les USA, au nom de la “liberté démocratique”, du principe de totale ouverture internationale de tous les marchés.

DÉMOCRATIE

La démocratie, en tant que gouvernement du peuple, par le peuple et, ce qui est souhaitable, pour le peuple, est reconnue depuis très longtemps comme étant la seule forme légitime de gouvernement. La question qui se pose, du point de vue de la préservation de l'autonomie nationale et internationale d'un pays, est celle de la mesu-

re dans laquelle le régime démocratique contribue à cette préservation. Cette question considérée dans ses termes généraux reçoit une réponse positive évidente. Autonomie domestique et autogouvernement sont pratiquement synonymes. D'autre part, l'autonomie domestique est la condition de la possibilité de l'autonomie internationale. Il faut observer, de plus, que dans les conditions du monde contemporain, le régime démocratique d'un pays favorise son image internationale, de même que l'absence de démocratie lui est préjudiciable.

Ce qui rend, pourtant, cette question plus complexe dans les conditions *mondialisantes* du monde contemporain, est le fait que l'ouverture sociale découlant des régimes démocratiques favorise la pénétration d'influences étrangères, surtout dans le cas d'influences diffuses, originaires d'un pays comme les États-Unis, détenteur, simultanément, d'un haut niveau culturel et, en termes encore plus emphatiques, de moyens pour diffuser internationalement cette culture. L'image du monde exportée par les USA devient l'image du monde des pays où elle pénètre sans frontières. Cela tend à prêter aux intérêts américains et aux valeurs qui y sont associées une universalité très souvent inexistante, découlant en préjudice pour l'autonomie des pays qui la reçoivent.

Serait-ce le cas, dans les conditions actuelles, que des régimes non démocratiques soient plus favorables à la préservation de l'autonomie d'un pays? Tant en thèse qu'en ce que montre la pratique, la réponse est négative.

Et cela parce que les régimes non démocratiques, c'est-à-dire les régimes autoritaires, en perdant des références critiques perdent en conséquence les bénéfiques correctifs de la comparaison et, avec cela, la possibilité d'auto corriger leurs fautes. Il est certain que des despotismes clairvoyants, comme ceux qui eurent lieu au XVIII^{ème} siècle (Frédéric II de Prusse, le Marquis de Pombal) ont connu un grand succès en ce qui a trait au développement national. Il n'est pourtant pas moins certain, que ces régimes, outre qu'ils étaient exceptionnels, se sont montrés incapables d'assurer leur subséquente continuité.

La question de l'autonomie nationale ne dépend donc pas seulement de l'existence d'un régime démocratique et, encore moins, de l'absence d'un tel régime. Elle dépend de conditions culturelles qui la favorisent ou qui exigent, conjointement avec des conditions économiques et sociales, des politiques de défense nationale qui la rendent possible.

PROJET NATIONAL

D'une manière implicite et diffuse, toutes les nations ont un projet national, dans la mesure où les éléments qui configurent une nation lui impriment certaines caractéristiques tendant à prévaloir au long du temps et à les orienter. Ce projet tendantiel et implicite est très différent d'un projet national, conçu comme un ensemble explicite d'objectifs à être atteints à long terme, au moyen de l'utilisation de certains procédés. Les projets

quinquennaux de l'Union soviétique, typiques de cette conception, ont transformé, en quinze ans, une société agraire rétrograde en une société industrielle avancée.

La question du projet national, dans les termes déjà mentionnés, présente deux aspects principaux: celui relatif à la possibilité de son élaboration et de son implémentation et celui relatif à la nature des éléments utilisés pour son exécution. La décision que doivent prendre les dirigeants d'une société pour soumettre des aspects importants de leur avenir à une programmation préalable dépend de conditions sociales, culturelles et politiques assez peu fréquentes. C'est ainsi que, historiquement, les efforts dans le sens de procéder à une planification sont relativement rares. D'autre part, les éléments prévus dans une planification en vue de la mettre en pratique présentent des différences assez marquantes, selon la dimension du facteur contraignant attaché au plan, suivant qu'il est plus ou moins important; ou, au contraire, les éléments d'incitation contemplés en vue d'encourager l'exécution du plan.

L'expérience découlant des tentatives de planification exécutées au XX^{ème} siècle favorise les modalités non contraignantes, d'induction, pour guider l'exécution d'un plan. Pourtant, les premiers plans soviétiques, quoique totalement contraignants, réussirent pendant les étapes initiales de la planification d'un développement économique et technologique, à partir d'une situation préalable fort primitive. Comme le montre l'expérience soviétique,

dans la mesure où une société se développe et devient plus complexe, les plans autoritaires finissent par produire des effets contraires à ceux que l'on désire, alors que les formes réussies de planification dépendent de motivations adéquates. Le modèle français d'incitation est devenu la modalité la plus réussie de planification pour des sociétés plus complexes.

De nos jours, le problème auquel font face les pays démocratiques, surtout ceux qui se trouvent dans des conditions semblables à celles du Brésil d'aujourd'hui, résulte du fait que, dans les conditions actuelles, il est extrêmement difficile d'élaborer et de mettre en pratique de manière satisfaisante un plan national. L'obstacle majeur aux plans nationaux, dans des pays comme le Brésil actuel, est le fait que, sous un régime de démocratie de marché, l'économie interne dépend d'un ajustement rigoureux du système financier domestique au système financier international.

Une analyse adéquate de cette situation révèle cependant que ce qui est en jeu n'est pas proprement une prétendue incompatibilité entre démocratie et planification. Ce qui existe est une soumission étroite — dans une économie discrétionnairement de marché —, du marché domestique au marché international. En d'autres termes, il faut reconnaître qu'une démocratie de marché illimité ne comporte pas de plans nationaux. Voilà la situation qui s'est dessinée au Brésil, par voie de conséquence du néo-

libéralisme qui y prévaut depuis les dernières années du XX^{ème} siècle.

La conclusion que l'on peut dégager de tout ceci est que les régimes démocratiques, dans des pays dotés d'une autonomie acceptable, sont compatibles avec l'adoption de plans nationaux, à condition de soumettre leur marché à une réglementation publique appropriée. La question qui se pose aux démocraties contemporaines, en ce qui a trait à l'adoption de modalités non autoritaires de planification, est celle de la mesure dans laquelle le pays en question préserve, du point de vue interne, une capacité satisfaisante de réglementer son marché et, du point de vue international, celle d'avoir une marge satisfaisante d'autonomie.

Si l'on applique ces considérations à un pays comme le Brésil, il faut reconnaître qu'une exigence nécessaire pour qu'il puisse disposer de conditions satisfaisantes de planification, étant donné la marge d'autonomie qu'il détient encore, consiste en remplacer son insertion actuelle, illimitée, dans le marché international, par une insertion sélective, prudemment réglementée par l'État. Il faut remarquer que ce qui est en jeu ne présuppose pas de profondes modifications du régime économique du pays, mais simplement l'adoption de règles sélectives concernant l'investissement étranger, comme font beaucoup de pays démocratiques. Le composant principal de ces règles se trouve dans la différenciation entre le régime auquel devra être soumise l'entrée de capitaux spécula-

tifs et le régime présidant l'admission d'investissements reproductifs. Cette pratique, adoptée par le Chili et par plusieurs pays démocratiques, loin de porter préjudice au développement national, tend, au contraire, à le consolider, tout en stimulant l'entrée de capitaux reproductifs dont les objectifs correspondent à l'intérêt national.

Il faut enfin mentionner un point extrêmement important: la nécessité de préserver et d'élargir la marge d'autonomie dont le pays dispose encore. Pour ce faire, en plus de mesures menant à des taux significatifs de développement, il faut consolider et élargir les processus d'intégration régionale. Le Mercosud, avant toute chose. Intégration sud-américaine, aussitôt que possible.